



Association des collèges communautaires du Canada

**Les collèges et instituts canadiens appuient la reconnaissance
des titres de compétences étrangers et l'intégration des
immigrants au marché du travail**

**Mémoire présenté au Comité permanent des ressources
humaines, du développement des compétences, du
développement social et de la condition des personnes
handicapées**

Novembre 2011



L'Association des collèges communautaires du Canada

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) est la voix nationale et internationale des 150 collèges et instituts financés par les fonds publics. Avec des campus dans 1 000 collectivités urbaines, rurales et éloignées, ces établissements offrent un enseignement aux apprenants de tous les âges et de tous les milieux socioéconomiques. Ils collaborent avec des petites et des moyennes entreprises (PME) dans l'échange de connaissances en matière de recherche appliquée et d'innovation.

Les collèges du Canada sont les établissements d'enseignement des compétences avancées de choix. Ils répondent directement aux besoins des employeurs et grâce à leurs comités consultatifs de programme, qui consultent régulièrement les entreprises et l'industrie sur le perfectionnement des programmes d'études, ils connaissent avec précision les compétences en demande, les tendances économiques et les fluctuations du marché. Les collèges favorisent la création d'entreprises et leur viabilité en alimentant les bassins locaux de main-d'œuvre compétente, en recyclant les travailleurs forcés de se réorienter, en proposant de la formation personnalisée et en offrant un soutien à la R&D appliquée. Ils jouent un rôle essentiel pour améliorer l'accès des personnes défavorisées à l'éducation postsecondaire et favoriser l'intégration des immigrants au marché du travail.

Association des collèges communautaires du Canada

1, rue Rideau – bureau 701

Ottawa (Ontario) K1N 8S7

www.accc.ca

Introduction

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) applaudit l'initiative du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées d'avoir réalisé l'étude intitulée : *Un cadre propice au succès : recommandations pratiques pour accélérer davantage le processus de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger*. Cet examen du travail accompli jusqu'à présent et de ce qu'on peut faire de plus pour accélérer le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers (RTCE) arrive à point nommé compte tenu de l'importance croissante de l'immigration pour faire face aux pénuries existantes et futures de travailleurs hautement qualifiés au sein du marché du travail canadien.

L'ACCC se réjouit d'avoir l'occasion de présenter ses points de vue sur le rôle intégral des collèges et des instituts à l'échelle du pays dans l'appui des processus de RTCE et l'intégration des immigrants au marché du travail.

Les collèges contribuent à la RTCE en offrant des services ciblés en matière d'évaluation, d'orientation et de soutien, des programmes de formation orientée vers un emploi ainsi qu'une formation de préparation à l'emploi pour les immigrants au Canada. L'ACCC administre le Programme canadien d'intégration des immigrants (PCII), un projet de trois ans (2010-2013) financé par le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (BORTCE) de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Le présent mémoire s'articule autour de l'expérience des collèges pour répondre aux besoins des immigrants au Canada et de l'expérience du PCII pour déterminer les moyens dont les collèges et les instituts peuvent aider le gouvernement fédéral à accélérer le processus de RTCE.

Le rôle des collèges et des instituts dans l'appui de l'intégration des immigrants

Les collèges et les instituts sont des partenaires de longue date des organismes d'établissement des immigrants, des gouvernements et des organismes de réglementation dans la prestation des services d'évaluation et d'orientation, de formations linguistiques et de programmes de préparation à l'emploi aux fins de l'intégration au marché du travail.

Services d'évaluation et d'orientation

Les services d'orientation offerts par les collèges et les instituts sont essentiels pour diriger les immigrants vers les services et les programmes qui faciliteront leur transition vers un emploi le plus rapidement et le plus efficacement possible. Les services offerts comprennent l'orientation vers des services d'évaluation tels que l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA), des évaluations externes y compris par le biais d'organismes de réglementation, des formations de préparation à l'emploi, des programmes d'études à temps plein ou partiel, des formations linguistiques et une aide financière.

Les services d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ÉRA) englobent un processus systématique comprenant la détermination, la documentation, l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage (compétences, connaissances et valeurs) acquis par le biais d'études officielles et non officielles et de l'apprentissage en milieu de travail. Ces services visent à offrir aux étudiants des équivalences de cours et à accorder des exemptions de cours et sont essentiels pour les immigrants qui souhaitent obtenir un titre de compétence canadien complémentaire à leurs titres de compétences étrangers. Bien que quatre-vingts pour cent des collèges et des instituts indiquent qu'ils offrent des services

d'ÉRA, la portée de ces services varie selon les systèmes provinciaux et territoriaux. Pour certains, les frais élevés liés aux services d'ÉRA limitent leur portée. Accroître l'aide aux établissements pour fournir ces services permettra de simplifier le processus de RTCE en déterminant les lacunes en matière de connaissances et de compétences, et de fournir des crédits pour écourter le délai d'obtention d'un diplôme canadien. Les services d'ÉRA seraient également utiles pour offrir des programmes de préparation à l'emploi simplifiés et ciblés.

Les collèges ont élaboré des outils d'autoévaluation pour certaines professions. Ces outils permettent aux immigrants de déterminer la formation nécessaire pour leur transition vers un emploi au Canada. Par exemple, grâce au financement de Santé Canada, le Nova Scotia Community College fait équipe avec le gouvernement de la province pour créer des outils d'autoévaluation pour les métiers de santé.

Formation linguistique

Les difficultés en matière de compétences linguistiques en anglais ou en français sont l'un des principaux obstacles qui empêchent les immigrants de décrocher un emploi dans leur domaine de choix. Plus de 70 collèges et instituts dans l'ensemble du pays offrent des cours de français et d'anglais langue seconde dont le Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), financé par l'État (Language Instruction for Newcomers to Canada – LINC), des cours d'anglais et de français à des fins scolaires et des programmes de langue de spécialité.

Les programmes de langue de spécialité sont essentiels pour perfectionner ses compétences au-delà des connaissances de base du programme CLIC et améliorer les résultats des immigrants qualifiés. Les programmes de langue de spécialité offerts par les collèges et les instituts exigent en règle générale un niveau 6, 7 ou 8 canadien pour y être admissible et combinent l'apprentissage de la terminologie du métier et l'usage linguistique selon les réalités socioculturelles.

Formation orientée vers un emploi

Les collèges offrent un vaste éventail de programmes d'enseignement et de formation qui permettent aux immigrants d'ajouter à leur diplôme étranger un titre de compétence canadien dans un court délai. Les programmes d'études supérieures d'un an en sont un bon exemple. Pour s'y inscrire, les participants doivent posséder un diplôme collégial ou un baccalauréat. Ils offrent une expérience d'apprentissage pratique orientée vers un emploi. Les collèges ont de nombreux mécanismes d'aide en place pour faciliter l'accès des immigrants aux principaux programmes (d'un à trois ans) menant à un diplôme ou à un certificat.

Les collèges sont des chefs de file en matière d'initiatives liées aux compétences essentielles et axées sur l'intégration des immigrants. Un projet géré par l'ACCC et financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) a permis aux collèges d'élaborer des outils et des pratiques visant à ce que les immigrants perfectionnent leurs compétences favorisant l'employabilité en améliorant leurs compétences essentielles en anglais et en français : lecture, utilisation de documents et communication écrite et orale.

Formation de préparation à l'emploi

Les collèges et les instituts offrent des formations de préparation à l'emploi pour les infirmiers et infirmières, les professionnels de la santé, les technologues et les techniciens des sciences de l'ingénierie et les gens de métier formés à l'étranger. Ces programmes de formation sont habituellement élaborés et offerts en collaboration avec des organismes de

réglementation et sont financés selon des modèles de financement axé sur les projets provinciaux. Sans financement public, les établissements ne peuvent pas maintenir ces programmes. On doit élaborer un modèle de formation de préparation à l'emploi viable et intégré aux programmes réguliers, par le biais d'un processus commun pour les gouvernements fédéral et provinciaux, les employeurs, les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement postsecondaire.

L'aide financière offerte aux immigrants est l'un des principaux facteurs de succès pour les programmes de préparation à l'emploi. Elle leur permet de tirer profit des programmes sans compromettre leurs responsabilités familiales. On accueille favorablement le projet pilote d'aide financière présenté dans le Budget de 2011 qui vise à aider les travailleurs formés à l'étranger à payer les frais liés au processus de RTCE. Ce projet pilote devrait englober les frais de participation aux programmes de préparation à l'emploi.

Services de soutien globaux pour les étudiants immigrants

Les collèges ont pour mandat de servir les populations défavorisées et sont structurés de manière à aider les apprenants à surmonter les obstacles complexes auxquels nombre d'entre eux font face. Au moyen d'un sondage mené en 2008, les collèges et les instituts ont déterminé un vaste éventail de services de soutien globaux offerts pour répondre aux divers besoins et briser les barrières auxquelles font face de nombreux apprenants immigrants. Ces services comprennent : une aide à l'apprentissage; des mentorats pour la formation linguistique et la transition vers le marché du travail; des renseignements sur l'aide financière, la garderie et le transport et du counseling personnel, en diversité et en multiculturalisme. Le graphique *Modèle de processus des collèges et des instituts pour l'intégration des immigrants* à la dernière page du présent mémoire contient la gamme complète des services de soutien. Ce modèle indique les services et les programmes clés que devraient mettre en place les collèges pour répondre de façon globale aux besoins des apprenants immigrants.

Parcours des étudiants étrangers vers la citoyenneté canadienne

Par le biais du programme Catégorie de l'expérience canadienne, de plus en plus d'étudiants étrangers ont la possibilité de devenir citoyen canadien. Il est nécessaire de mieux cerner les intentions des étudiants étrangers en matière d'immigration, leur connaissance de Catégorie de l'expérience canadienne ainsi que leur expérience avec ce programme. On doit définir clairement le rôle des établissements postsecondaires dans le soutien du parcours des étudiants étrangers vers le statut de résident permanent. Les établissements bénéficieraient également d'une capacité accrue afin de mieux appuyer les étudiants étrangers dans cette transition.

Le Programme canadien d'intégration des immigrants (PCII)

On peut gérer de nombreux volets des processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers avant l'arrivée d'un immigrant au Canada. Administré par l'ACCC, le PCII aide à bâtir les liens pour réussir cette gestion. Le PCII permet à des travailleurs qualifiés du volet fédéral et à des candidats des provinces, y compris leur conjoint et leurs personnes à charge d'âge actif, de mieux répondre aux exigences liées aux titres de compétences étrangers et d'intégrer le marché du travail canadien.

On opère le PCII par le biais de bureaux régionaux en Chine, en Inde, aux Philippines et au Royaume-Uni. Le programme offre également des services itinérants sur demande à Bahreïn, au Bangladesh, au Bhoutan, en Finlande, en Indonésie, en Irlande, au Japon, au Koweït, en Malaisie, au Népal, en Norvège, en Oman, au Qatar, en Arabie Saoudite, à Singapour, au Sri Lanka, en Suède, aux Émirats arabes unis et au Yémen.

Les services à l'étranger du PCII englobent :

- une journée d'orientation en groupe sur l'intégration au marché du travail et la reconnaissance des titres de compétences étrangers par le biais de séances en personne ou virtuelles;
- une séance de planification individuelle (ou en couple) afin d'élaborer un plan d'action personnel pour guider les étapes du processus d'intégration;
- une orientation immédiate vers des organismes canadiens pouvant aider à la mise en œuvre de ce plan par le biais de conseils et de ressources en ligne ainsi que d'un soutien à la transition à l'arrivée au Canada;
- un accès à des outils en ligne et à d'autres ressources pertinentes ainsi que des conseils d'utilisation.

De plus, le PCII propose une plateforme fonctionnelle dans chaque bureau extérieur afin de faciliter l'approche, le soutien et la collaboration au sein des organismes canadiens favorisant l'intégration des immigrants (par exemple, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes de réglementation et d'évaluation de diplômes, les conseils sectoriels, les établissements d'enseignement, les organismes d'aide aux immigrants et les employeurs).

Le PCII repose sur la réussite d'une phase pilote antérieure (2005-2010) financée par RHDC, et également gérée par l'ACCC. Une évaluation menée par une tierce partie a fourni des données quantitatives selon lesquelles les participants au PCII obtenaient plus rapidement un emploi adéquat, et des preuves qualitatives permettant de conclure que les diplômés du PCII :

- comprenaient de façon plus réaliste les possibilités et les défis au Canada;
- faisaient des choix plus éclairés concernant leur processus d'intégration;
- étaient mieux outillés pour décrocher un emploi intéressant par le biais d'étapes préparatoires telles que l'évaluation des compétences, la reconnaissance des titres de compétences étrangers, l'évaluation des aptitudes linguistiques et une formation linguistique, une formation en matière d'employabilité et une recherche d'emploi ciblée.

Depuis le lancement des services du PCII en 2007, y compris le projet pilote et les phases du programme gérées par CIC, 22 000 clients se sont inscrits pour recevoir les services du PCII et 14 000 ont terminé avec succès le programme.

Le PCII et les organismes de réglementation

Les organismes de réglementation visent à favoriser l'intégration des immigrants et à maintenir en même temps les normes et les processus servant à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Ils reconnaissent que la prospérité du Canada repose sur l'attraction, l'intégration et la rétention d'immigrants dotés de compétences spécialisées et de travailleurs qualifiés dans des domaines en pénurie de main-d'œuvre ou menacés de le devenir. Nombre de ces organismes ont accepté de revoir la réglementation professionnelle et d'autres exigences pour faciliter ce processus. Certains organismes ont même déjà pris des mesures importantes en ce sens.

Le PCII fournit la plateforme idéale aux organismes de réglementation pour approcher des immigrants éventuels avant le départ. L'ACCC a collaboré avec de nombreux organismes de réglementation afin que les clients du PCII en sachent plus sur les exigences et la réglementation professionnelles, utilisent des outils d'autoévaluation liés aux processus de réglementation professionnelle et puissent même initier ces processus à partir de leur pays d'origine.

Soutien de la transition des clients du PCII au Canada

Les responsables du PCII collaborent avec des établissements postsecondaires pour fournir des renseignements sur les formations et les possibilités d'éducation au Canada ainsi qu'un accès à l'apprentissage. Des partenaires de référence du PCII travaillent dans des collèges de chaque province et disposent d'un conseiller qui fournit des ressources aux nouveaux arrivants avant leur départ et sert de point de contact au moment de leur arrivée. Il leur transmet notamment des renseignements et des conseils en matière de possibilités d'éducation et de formation et d'objectifs professionnels, et les oriente vers d'autres collèges et universités, des organismes professionnels et des ressources en ligne, en fonction des besoins professionnels précis du client et de sa destination.

Possibilités pour les collèges et les instituts d'aider le gouvernement fédéral à accélérer le processus de RTCE

L'ACCC recommande au gouvernement fédéral de mettre à profit les capacités des collèges et des instituts et d'y investir davantage afin d'appuyer l'intégration des immigrants et d'accélérer les processus de RTCE des façons suivantes :

- Accroître la capacité des collèges et des instituts à offrir aux immigrants des services d'orientation ciblés afin de leur faire connaître les possibilités d'apprentissage des immigrants déjà au Canada.
- Prendre appui sur l'expertise des collèges et des instituts dans la prestation des services d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ÉRA) et améliorer l'aide offerte aux établissements pour la prestation de ces services.
- Élargir les programmes de langue de spécialité afin de mieux répondre aux besoins en matière de formation linguistique des immigrants qualifiés.
- Élaborer un modèle de formation de préparation à l'emploi viable et intégré aux programmes réguliers, en collaboration avec les provinces et territoires, les employeurs, les organismes de réglementation et les établissements postsecondaires.
- Maintenir et élargir les services de consultation et d'orientation à l'étranger qui sont offerts aux immigrants avant leur départ.

Ces mesures contribueraient grandement à accélérer les processus de RTCE car elles feraient en sorte que les immigrants soient mieux informés, obtiennent de façon efficace un titre de compétence canadien s'il y a lieu, et améliorent leurs compétences linguistiques et interculturelles afin de réussir au sein d'un milieu de travail canadien.

Modèle actualisé de processus des collèges et instituts pour l'intégration des immigrants

MANDAT, CADRE STRATÉGIQUE ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES FOURNISSANT LE SOUTIEN NÉCESSAIRE

